

Dossier de l'OHI n° S3/4504

LETTRE CIRCULAIRE 36/2022
09 septembre 2022

**COMITE INTERNATIONAL FIG/OHI/ACI SUR LES NORMES DE COMPETENCE
POUR LES HYDROGRAPHES ET LES SPECIALISTES EN CARTOGRAPHIE
MARINE (IBSC) - POSTES VACANTS POUR LES REPRESENTANTS DE L'ACI**

Références :

A. Mandat de l'IBSC – approuvé par l'IRCC14 (2022).

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La 14^{ème} réunion du Comité de coordination inter-régional (IRCC) a approuvé le nouveau mandat du Comité international FIG/OHI/ACI sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine (IBSC) qui porte à 12 le nombre de membres, avec deux membres supplémentaires nommés par l'Association cartographique internationale (ACI).

2. La Commission de cartographie marine (CMC) de l'ACI sollicite dès à présent la candidature d'experts ayant le profil requis et des connaissances en cartographie marine afin de pourvoir les deux postes vacants au sein de l'IBSC.

3. Le Secrétariat de l'OHI invite les Etats membres de l'OHI à envisager de présenter les candidatures d'experts dûment qualifiés pour occuper les postes vacants et à se mettre en rapport avec leur représentation nationale à l'ACI pour envoyer les candidatures au Président de la CMC de l'ACI, M. Ron Furness, à l'adresse rfurness@ozemail.com.au.

4. Les Etats membres doivent tenir compte du fait que l'ACI ne subventionne pas la participation de ses représentants. Les représentants sont censés être soutenus par leur propre organisation pour toutes les dépenses encourues en leur qualité de membre du Comité. Sous réserve de la disponibilité de ressources dans le Fonds de l'IBSC, une aide partielle peut être accordée aux membres du Comité pour assister aux réunions et effectuer des visites sur place.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Secrétaire général



Luigi SINAPI
Directeur de l'OHI

Copie :

- Président de l'IBSC
- Président du NCWG